

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 11 décembre 2023

**OBJET :**

**Création d'un carré militaire  
réservé aux morts pour la France**

**Rapporteur : M. THOUVENIN**

Délibération n°17

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre dispose à son article L 522-8 que : « *Les sépultures perpétuelles des militaires français et alliés morts pour la France sont, dans les cimetières communaux, groupés dans un carré spécial, distinct, autant que possible, par nationalité* ».

Or, le cimetière communal d'Essey-lès-Nancy compte 6 sépultures perpétuelles de soldats morts pour la France disséminées. A l'occasion des célébrations, cet éparpillement ne facilite pas l'exercice du devoir de mémoire qui s'impose eu égard au sacrifice de ces soldats pour leur nation.

Il apparaît donc nécessaire d'opérer un regroupement cohérent de ces frères d'arme. En l'occurrence, la ville a procédé à plusieurs reprises de concessions dans l'allée Z, dans le prolongement d'un carré du Commonwealth regroupant plusieurs tombes de soldats alliés.

Cet emplacement serait parfaitement approprié pour la création d'un carré militaire regroupant ces soldats morts pour la France pour honorer leur mémoire.

Par ailleurs, il est également envisagé l'acquisition d'un mât pour accueillir le drapeau britannique et honorer les alliés qui se sont battus au côté des français dans le carré du Commonwealth situé dans le cimetière communal.

De plus, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre dispose à son article L 522-6 que : *Les dépenses d'occupation, de clôture des terrains nécessaires aux sépultures perpétuelles, d'entretien et de garde des nécropoles sont à la charge de l'État. L'entretien des sépultures perpétuelles peut être confié, ... à des associations régulièrement constituées* ». Aussi, le conseil municipal peut solliciter le concours de l'État et du Souvenir Français pour la réalisation de ces travaux.

En l'occurrence, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) a émis un avis favorable pour l'exhumation et le regroupement de trois soldats morts pour la France. Il est précisé que les archives communales et de l'ONACVG ne sont pas concordantes concernant le statut des soldats morts pour la France lors de la Grande Guerre, ceci expliquant pourquoi le regroupement de trois sépultures demeurera à la charge de la commune.

Pour ce faire, il a été estimé à 12 000 € l'exhumation des restes mortels pour ces trois sépultures et leur réinhumation dans un carré militaire créé dans le cimetière communal.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission Citoyenneté et Sécurité du 21 novembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- créer un carré militaire regroupant les sépultures des soldats Morts pour la France disséminées dans le cimetière communal dans l'allée I (ancienne allée nord),
- solliciter le concours de l'État et du Souvenir Français pour aménager ce carré militaire et l'acquisition d'un mât pour accueillir le drapeau britannique et honorer les alliés qui se sont battus au côté des français.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

## **DÉLIBÉRATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 14 décembre 2023.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Catherine CHOPIN-RENAULD**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT-MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	1 <sup>er</sup> décembre 2023
- Convocation distribuée le :	1 <sup>er</sup> décembre 2023
- Affichage de la liste des délibérations le :	15 décembre 2023
- Affichage du procès-verbal le :	23 février 2024

**PRÉSENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme Monika POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, M. HOFFER, MME MALARY, M. GONCALVÈS, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**

- Mme Brigitte SCHINDLER à Mme Monika POYDENOT
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gilles BOURGUIGNON
- Mme Aïcha MENZRI à M. Dominique GONCALVÈS

**ABSENTS**

- Mme Gaëlle BARDOUL
- M. Kamal EL JAOUHARI

**SECRÉTAIRE DE SEANCE**

- Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**

**Catherine CHOPIN-RENAULD**



**Le Maire,**

**Michel BREUILLE**